

TARIF GENERAL DES PRESTATIONS ET CONDITIONS D'UTILISATION DES REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES

1. Fourniture de documents (calculé sur la base du prix de revient majoré de 25%)

En sus TVA à 20%

	N&B ou couleur Prix HT
Tirage 13X18	13,75 €
Tirage 18X24	18,75 €
Tirage 24X30	23,75 €
Tirage 30X40	43,75 €
Tirage 40X50	68,75 €
Tirage 50x60	81,25 €
Tirage 60x80	95,00 €
Tirage 80x100	115,00 €
Tirage 100x120	133,75 €
Diapositives N&B ou couleur	8,00 €
Duplicata négatif Ekta inf. à 10x12	37,50 €
Duplicata négatif Ekta 10x12	47,50 €
Prise de vue argentique	56,34 €
Prise de vue numérique	15,00 €
Image numérique BD	5,00 €
Image numérique HD	15,00 €

2. Droits d'utilisation des images

- Édition

En sus TVA à 10%

	N&B Prix HT	Couleur Prix HT
1/8 page	7,20 €	14,40 €
1/4, page	14,40 €	28,90 €
1/2 ou 3/4 page	28,90 €	36,80 €
Pleine page	36,80 €	57,80 €
Couverture	91 €	144,50 €

- Audio-visuel (vidéo, mur d'image, film, projection ...)

En sus TVA à 10%

	Prix HT
Par photo utilisée N&B	46,50 €
Par photo utilisée couleur	103,20 €

- Multimédia (Cd-rom, DVD) et utilisation en ligne

En sus TVA à 10%

	Prix HT
Par photo utilisée N&B	33,20 €
Par photo utilisée couleur	73,70 €

- Expositions

En sus TVA à 10%

	Prix HT
Par photo utilisée N&B	30,50 €
Par photo utilisée couleur	80,20 €

Les photographies utilisées pour la publicité ou la réalisation de produits dérivés commerciaux (calendriers, T-shirt, jeux etc...) doivent faire l'objet de contrats spécifiques.

3. Réductions et majorations diverses

Editions :

- Réimpression, éd. Similaires, éd. m à j : pas de paiement de nouveau droit

- *Editions dérivées* : édition modifiée qui affecte 20 à 50 % du nombre de photographies. Cette réutilisation doit faire l'objet de l'envoi d'un justificatif et le paiement d'un nouveau droit égal à 50 % du droit d'origine actualisé.

- *Editions partielles* : cette réutilisation doit faire l'objet de l'envoi d'un justificatif et le paiement d'un nouveau droit égal à 30 % du droit d'origine actualisé. Les éditions définies précédemment se font sans autorisation préalable.

- *Editions nouvelles* : elles comportent plus de 50 % de modifications du nombre des photographies. La réutilisation se fera avec une autorisation préalable et le paiement d'un nouveau droit égal à 75 % du droit d'origine actualisé.

- Réduction pour publications scientifiques : - 50 %
- Majorations selon tirage :
 - de 40 000 à 150 000 exemplaires : + 100 %
 - + de 150 000 exemplaires : + 200 %
 - + de 1 000 000 exemplaires : + 300 %
- Majorations selon étendue des droits :
 - Droits mondiaux : + 100 %

Audiovisuel, multimédia et expositions :

- Réduction pour films, publications ou expositions scientifiques :
 - 50 %
- Réduction par nombre d'images :
 - de 20 à 50 : - 10 %
 - de 51 à 100: - 20 %
 - de 201 à 1000: - 50 %
- Majorations selon tirage (pour CD et DVD):
 - de 40 000 à 150 000 exemplaires : + 100 %
 - + de 150 000 exemplaires : + 200 %
 - + de 1 000 000 exemplaires : + 300 %
- Majorations selon étendue des droits :
 - Droits mondiaux : + 100 %

4. Conditions d'utilisation des reproductions photographiques.

Le tarif des droits d'utilisation d'images concerne les droits d'exploitation afférents aux collections photographiques de l'Observatoire de Paris. Il ne concerne pas les reportages ou tournages qui doivent faire l'objet de conventions spécifiques. Le paiement de droits d'utilisation s'ajoute au tarif dû pour la fourniture de reproductions.

Cadre de la tarification

- Sont soumis au versement de droits d'utilisation les documents photographiques produits par l'Observatoire de Paris (membres du personnel dans le cadre de leur fonction ou personne extérieure rétribuée par l'établissement). Ces documents doivent porter la mention **©Observatoire de Paris**.
- Les tarifs s'appliquent lors d'une utilisation commerciale des documents :
 - sous forme éditoriale (ouvrage-presse)
 - sous forme audio-visuelle, multimédia (projection, cinéma, télévision, video-cassette-videogramme) ou d'utilisation en ligne.

Ces tarifs ne concernent pas la photocopie de documents et ne s'appliquent pas à une utilisation publicitaire ou à la création de produits commerciaux dérivés (T-shirts, calendriers ...) qui doivent faire l'objet d'un contrat spécifique.

Conditions générales

Les conditions générales d'utilisation des collections photographiques de l'Observatoire de Paris sont définies dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1992 portant code de la propriété intellectuelle.

Les droits d'exploitation recouvrent les droits de reproduction et de représentation des œuvres.

Toute reproduction ou représentation d'une photographie appartenant à l'Observatoire de Paris nécessite l'accord préalable et formel de l'établissement, représenté par la Bibliothèque.

Les photographies sont communiquées pour une utilisation unique.

Pour toute utilisation autre que celle prévue à l'origine, le demandeur doit obtenir une nouvelle autorisation. Il s'engage à ne pas rétrocéder à des tiers les photographies communiquées.

Toute falsification ou trucage des photographies est interdit.

Toute utilisation d'un document donne lieu à l'acquittement de droits selon le tarif en vigueur à la date d'utilisation.

L'envoi d'un justificatif est obligatoire sous la forme d'au moins un exemplaire (livre, film, CD-ROM...) dès la parution et au plus tard dans les deux mois suivant la mise en vente de l'ouvrage. En l'absence de justificatif, une déclaration d'utilisation doit être envoyée au plus tard à la date de la première diffusion ou présentation au public.

En cas de retard ou d'omission, les droits seront majorés de 100%.

La mention ©**Observatoire de Paris** suivie, s'il y a lieu, du nom du photographe, devra obligatoirement figurer, soit à proximité du document reproduit, soit dans une table des illustrations, établie page par page et sans ambiguïté, soit dans le générique. Les signatures groupées sont interdites.

En cas de signature incomplète, non identifiable ou erronée, les droits seront majorés de 50%, en cas d'absence totale de signature, la majoration sera de 100%.

Ce barème est susceptible de révision et n'interdit pas la rédaction de conventions spécifiques précisant les termes de coopérations et d'échanges avec d'éventuels partenaires commerciaux ou institutionnels.